

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Georgia Tsakalis

<https://www.cadre21.org/membres/ecaf8495bb057e09a5161f0d>

Date d'obtention : 2023-12-13 18:42:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut rencontrer la personne qui a fait le signalement et ensuite la victime. Il faut évaluer l'incident en posant des questions qui ne portent pas jugement et il faut utiliser un ton réconfortant. Ensuite, il faut remplir la fiche d'évaluation (amorce, nature, intentions, étendue). C'est essentiel de vérifier l'information qui était donnée en demandant s'il y a d'autres personnes impliquées ou des témoins. Il faut les rencontrer un par un pour compléter une évaluation par élève.

Si les activités sont de nature malveillante, il faut tout de suite contacter la police et arrêter l'évaluation et le questionnaire. Il faut confisquer l'appareil électronique si tu crois qu'il y a de la pornographie juvénile. Il ne faut pas vérifier le contenu de son appareil électronique. Si tu n'es pas sûr si l'intention est malveillante, il faut parler au jeune instigateur pour savoir sa version et ensuite déterminer si l'intention est malveillante ou bien impulsive. Si tu juges que l'acte est malveillant alors il faut appeler la police et confisquer tout appareil (si tu crois qu'il contient de la pornographie juvénile).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si jamais un adolescent ne collabore pas, il faut appeler la police.

Les informations que tu reçois doivent être toujours vérifiées en questionnant d'autres élèves. Même s'il n'y a pas de témoins, il faut toujours intervenir et suivre la trousse.

Si un parent demande à l'école de les aider avec ce qu'il a trouvé sur l'appareil électronique de son enfant, tu ne peux pas agir. L'école n'est pas impliquée. Il faut tout simplement diriger le parent vers une station de police. De plus, il faut suivre les directives de son établissement et surtout offrir de l'aide et du soutien à l'élève.

L'école n'est pas mandataire du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'un troisième acteur inconnu est impliqué et que les photos ont été partagées avec plusieurs élèves.

Confisquer des appareils électroniques n'est pas une chose facile avec les adolescents. Il faut s'attendre que plusieurs ne voudront pas collaborer. Alors, il va falloir appeler la police. Appeler la police est aussi délicat car cela peut nuire à ta relation avec l'élève. Tu peux te faire menacer par un étudiant en le dénonçant.

Ce que tu dis et comment tu le dis peut affecter le/la victime. Ceci est aussi une étape délicate. Tu ne veux pas le/la faire sentir coupable ou embarrassé. Tu ne veux pas aggraver la situation et son état psychologique.